

Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2022

Délibération n°2022-30 : Finances – Orientations budgétaires 2023

Membres en exercice : 14
Membres présents : 8
Procuration : 3
Suffrages exprimés : 11
Vote : Pour : 11

Membres du conseil d'administration présents et prenant part au vote :

Personnalités qualifiées :

- o M. Thierry GANGATE, avocat
- o M. Karl KUGEL, artiste

Représentant l'Etat :

- o Mme Marie-Jo LO-THONG, Directrice des Affaires Culturelles de La Réunion

Représentant la Commune du Port :

- o Mme Annick LE TOULLEC, adjointe au Maire, suppléante de M. Olivier HOARAU

Représentants du personnel :

- o M. Patrice DIJOUX, Représentant titulaire du personnel enseignant
- o M. Philippe LEBON, Représentant titulaire du personnel administratif et technique
- o M. Alexis PONCHARVILLE, Représentant suppléant du personnel administratif et technique

Représentant les étudiants :

- o Mme Marie FOLIO, Représentante titulaire des étudiants du 1^{er} cycle
- o Mme Naïssa PEQUIGNOT-ZERKOUUM, représentante titulaire des étudiants du 2nd cycle ;
- o Mme Amélie LAURET, Représentante suppléante du 2nd cycle

Membres du conseil d'administration absents ou représentés :

Représentant la Région

- o M. Jean-Pierre CHABRIAT, Conseiller régional (procuration à M. Thierry GANGATE)
- o Mme Stéphanie POINY-TOPLAN, Conseillère régionale

Représentant l'Etat :

- o Mme Sylvie CENDRE, Sous-Préfète de Saint-Paul (procuration à Mme Marie-Jo LO-THONG)

Représentant la Commune du Port :

- o Mme Annick LE TOULLEC, adjointe au Maire, suppléante de M. Olivier HOARAU
- o M. Henry HIPPOLYTE, Conseiller Municipal à la Ville du Port

Personnalités qualifiées :

- o Mme Béatrice BINOCHE, Directrice du FRAC (procuration à Mme Annick LE TOULLEC)

Représentant le Département

- o Mme Béatrice SIGISMEAU, Vice-Présidente du Conseil Départemental,

Personnalités invitées ne disposant pas de droit de vote :

- o M. Julien CADORET, ESA Réunion, Directeur
- o Mme Isabelle PONAMALE, ESA Réunion, Secrétaire générale
- o Mme Sophie EUPHROSINE, ESA Réunion, Assistante de Direction

Le quorum étant atteint le Conseil d'administration peut valablement délibérer (article 9.1 des statuts de l'établissement public).

Délibérant sous la présidence de M. Thierry GANGATE ;

Le conseil d'administration de l'Ecole supérieure d'art de La Réunion réuni en séance le jeudi 1^{er} décembre 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°89/2011 du 18 janvier 2011 modifié portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Ecole Supérieure d'Art de la Réunion »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Ecole Supérieure d'Art de la Réunion » annexés à l'arrêté n°89/2011 du 18 janvier 2011,

Vu le projet d'orientations budgétaires présenté en séance,

DECIDE

De prendre acte du débat d'orientations budgétaires en séance.

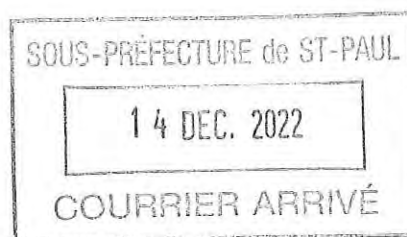
Fait à Le Port, le 07 décembre 2022

Le Président de l'Ecole supérieure d'art de La Réunion

M. Thierry GANGATE

La secrétaire de séance

Mme Isabelle PONAMALÉ



Pour transmission au contrôle de légalité, publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture et affichage au siège de l'établissement public, formalités prévues aux articles L. 1431-71 et R. 1431-8 du code général des collectivités territoriales.

Orientations budgétaires 2023

Exposé des motifs :

Les orientations budgétaires sont la traduction financière des orientations stratégiques portées par l'Établissement.

CONTEXTE NATIONAL

Malgré l'inflation, la croissance de la zone euro est restée positive avec une hausse de 0.5% au 1er trimestre 2022 et de +0.6% au second trimestre de cette même année. En France, la croissance a progressé au second trimestre 2022 de +0.5%, et les derniers indicateurs suggèrent un ralentissement de l'activité nationale sans aller jusqu'à la récession.

Depuis 2020, en lien avec le contexte de pandémie et les interventions de la puissance publique pour soutenir les ménages et l'économie, les finances publiques ont été largement mobilisées et se retrouvent dans une situation fortement dégradée avec une hausse de près de 10% de la dépense publique entre 2019 et 2021 et une dette publique qui représentait, fin 2021, 112.8% du PIB.

Cependant, l'inflation atteint un taux record depuis plus de 40 ans avec une estimation proche de 6% sur la fin 2022. Les conséquences de celle-ci devraient toujours être présentes en 2023 par sa progression et l'augmentation des tarifs du gaz, de l'électricité et des denrées alimentaires. De plus, la masse salariale absorbera l'effet année pleine de la hausse du point d'indice intervenue en juillet 2022.

CONTEXTE LOCAL

L'établissement se relève doucement d'une crise interne importante qui a fragilisé l'ensemble des équipes et le fonctionnement de l'établissement. Ce qui a conduit à une perte de confiance des financeurs, et une remise en question de l'accréditation de l'HCERES pour la délivrance des Masters et des Licences.

Le recrutement d'une nouvelle direction et la mise en place d'un nouveau projet d'établissement en juin 2022 soutenu par le conseil d'administration et sa présidence doivent permettre de relancer l'école sur des perspectives positives avec des contributions qui pour 2023, si elles ne sont pas identiques à 2022, pourraient être supérieures, cela pour assurer le fonctionnement de l'établissement dont la masse salariale dépasse les 1 500 000 d'euros et stabiliser le budget, dans l'objectif de répondre au rapport de la chambre régionale des comptes et pour aboutir à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle.

Cette stabilité financière du fonctionnement si elle ne laisse pas de perspectives de développement directes permet cependant de mettre en place des partenariats financiers fléchés sur des projets de développement ciblés.

L'objectif principal de l'établissement pour cette année 2023, si ce n'est d'être ou de redevenir un des acteurs principaux de l'enseignement supérieur et de l'activité artistique et culturelle de l'île, est de répondre aux exigences de l'HCERES pour réintégrer le processus d'accréditation dans la vague E.

Dans ce cadre il doit répondre dans son activité à :

UNE STRUCTURATION DE LA RECHERCHE

Ce travail engagé par le laboratoire de la recherche APILAB et les équipes enseignantes doit se poursuivre en 2023. La fin de l'année 2022 a pu voir une définition claire des deux axes de recherches et une structuration active du laboratoire clair et lisible qui inclut les enseignants comme les élèves de second cycle. Cette structuration doit maintenant se construire de manière programmatique avec des événements réguliers que sont des séminaires, des cycles de conférences, des ateliers de recherches et de création, un colloque annuel et une édition, témoin de l'activité. Ces différents événements qui doivent être récurrents dans les prochaines années permettent de se rapprocher de l'Université de la Réunion et d'Universités de l'hexagone et de l'étranger pour consolider des liens forts et permanents.

Si une partie du financement de la recherche est abondée par un financement du Ministère de la Culture sur un programme avec le Japon et une réflexion autour de la créolité, une enveloppe doit être consacrée aux autres activités de recherches souvent construites en co-financement.

Il faut aussi réserver un budget aux ateliers de recherche et de création qui irrigue la recherche par la présence d'intervenants extérieurs, illustrant notre singularité de l'enseignement. Tout comme il est nécessaire d'organiser des temps de workshops qui insufflent dans la pédagogie les prémices d'une démarche et réflexion.

Le projet soutenu par le Ministère est budgétisé à hauteur de 10 000 euros, il serait convenable d'abonder les autres activités à hauteur de 10 000 euros également et d'y associer une partie édition évaluée à 6000 euros. Concernant les workshops, une première session doit se dérouler en février / mars sur quinze jours pour un budget de 25 000 euros et une autre sur une semaine fin octobre avec un budget de 10 000 euros.

Pour les ateliers de recherche et création, à raison de deux ateliers, qui entretiennent et nourrissent chacun des deux axes de recherches, il serait nécessaire de prévoir 2500 euros par atelier.

Cette activité de la recherche, vitrine de la pédagogie menée à l'école par les enseignants ne peut s'entendre sans des intervenants locaux, mais non plus sans des acteurs internationaux et plus justement sur le territoire de La Réunion et dans la Zone de l'Océan Indien.

Cependant, cette particularité d'une pédagogie nourrie d'acteurs extérieurs ne peut s'entendre et devenir opérationnelle que par l'organisation d'un temps de travail des enseignants tendant vers des postes à 100%, cela permettant une implication complète des professeurs dans le projet d'établissement, les enseignants à temps partiels ne pouvant pas participer pleinement, leur temps de travail étant quasi toujours mobilisé sur des temps de cours. Si les finances et l'évolution de la masse salariale ne peuvent permettre de créer des postes à temps complet en remplacement des postes à 50 % ou 80 %, il serait pertinent d'être vigilant sur les départs et mobilités qui pourraient permettre de réfléchir à une autre structuration.

Il est à imaginer que certains postes d'agent puissent aussi être redéfinis suite à des départs pour mobilité ou retraite. La déclinaison de postes avec de nouvelles missions sans surseoir aux nécessités de fonctionnement du service permettrait d'améliorer le fonctionnement de l'activité pédagogique.

DÉVELOPPER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL

La mise en place d'une stratégie internationale se déployant en cercle concentrique depuis La Réunion, au travers de l'Océan Indien et au-delà permet d'étayer les réflexions menées dans le laboratoire, d'affirmer des d'autres points de vues en pédagogies et d'accompagner les enseignants dans des espaces de formation à l'étranger ainsi que les étudiants sur des projets spécifiques leur donnant une expérience de l'international.

Si les activités doivent se baser sur des projets de coopération avec réciprocité, des actions sous forme de voyages d'études peuvent être menées.

Avec le soutien des Ambassades, des Alliances Françaises, des établissements d'enseignements partenaires et des appels à projets, il faudrait consacrer une enveloppe de 10 000 euros pour assurer une activité régulière de développement. Permettant de programmer 3 à 4 missions ou projets par an, portés à chaque fois par un enseignant référent. L'on s'appuiera également sur le programme Erasmus et les fonds dédiés.

La perspective reste à moyen terme de constituer un consortium d'établissements sur la zone de l'Océan Indien dont l'ESA serait tête de réseau, réseau qui à terme pourrait être générateur de bénéfice dans des programmes de formations et créateur d'insertion professionnelle.

SUIVRE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'insertion professionnelle de nos jeunes diplômés est une préoccupation importante et une dominante décisive pour l'accréditation. La Semeuse financée exclusivement sur un appel à projet du Ministère doit être pérennisée sur l'après-diplôme, mais aussi dans le cursus avec des modules professionnels, préparant dès la seconde année les élèves. Ces modules, si certains peuvent être assumés par des enseignants, doivent également faire appel à des spécialistes.

Au budget de la Semeuse de 35 000 euros doit pouvoir s'associer un budget complémentaire de 2500 euros. La dynamique engagée par la Semeuse et qui fixe des projets précis, ne laisse que peu de latitudes dans la réponse à des sollicitations de projets portés par des partenaires incluant des anciens élèves et qui souvent se construisent sur des délais très courts. Il serait judicieux pour suivre et répondre à la réalité du terrain de réserver une enveloppe de 3 000 euros pour de tels projets.

Dans le cadre de la professionnalisation, et d'une qualification des parcours, deux programmes « céramique » et « images multiples » doivent se mettre en place sur le premier cycle. Si ces parcours peuvent être assumés matériellement, ils doivent tout de même être pensés avec des interventions particulières et quelques projets spécifiques. Il serait convenable d'y consacrer 5000 euros pour la première année.

En outre, la formation ne peut se dispenser sans l'acquisition de savoir-faire lié à différents outils, outils et machines souvent non pérennes dans le temps comme tous les appareils numériques et informatiques par exemple. Un plan d'investissement régulier de 100 000 euros doit permettre de renouveler le parc de matériel par tranche successive et de maintenir une partie en actualité. À cela s'ajoute sur l'année qui vient ou celle qui suivra le besoin de renouveler le réseau informatique de l'école, coût pouvant s'élever à plus de 100 000 euros.

Si un BDE est en place depuis la fin de l'année 2022 et qu'il accompagne les étudiants, une association des anciens élèves qui suit le parcours de chacun et chacune est nécessaire, cela amenant à inscrire dans l'irrigation du territoire des projets qui mêlent artistes confirmés, jeunes diplômés et peut-être étudiants.

IRRIGUER LE TERRITOIRE

Ce programme d'action culturelle qui doit prendre sa source par le réemploi de la galerie comme espace d'exposition permanente doit également s'étendre à des actions sur le territoire. L'ensemble de ces projets doivent être co-financés avec des partenaires. Un budget de 6000 euros pour la programmation co-financée pourrait suffire sur l'année 2023 pour relancer cette programmation. Et accompagner des événements structurants et à haute visibilité comme les journées portes ouvertes par exemple.

En complément, ces nombreux événements invitant à découvrir le travail mené dans l'établissement devraient attirer des entreprises pouvant participer à l'activité de l'école via du mécénat, principalement en nature comme c'est déjà le cas avec les entreprises Fibres ou Mauvilac.

Si on exclut donc la masse salariale et les dépenses contraintes, ainsi que différentes dépenses fléchées comme le programme ERASMUS, l'activité de l'école et son développement pour l'année 2023 s'élèverait à hauteur et à minima à 130 000 euros environ, hors investissement, pouvant être chiffré à 200 000 euros.

LES RESSOURCES HUMAINES

Effectifs par catégorie et par genre			
Au 31/12/2021	Enseignant	Administratif et technique	tous
Femmes	8	6	14
Hommes	11	8	19
Tous	19	14	33
Au 01/12/2022	Enseignant	Administratif et technique	Tous
Femmes	8	6	14
Hommes	11	9	20
Tous	19	15	34

Nombre d'ETP par catégorie et par genre			
Au 31/12/2021	Enseignant	Administratif et technique	tous
Femmes	6,27	5,5	11,77
Hommes	8,88	8	16,88
Tous	15,15	13,5	28,65
Au 01/12/2022	Enseignant	Administratif et technique	Tous
Femmes	5,69	5,5	11,19
Hommes	8,87	9	17,87
Tous	14,56	14,5	29,06

Fonctions exercées au sein de l'ESA Réunion au 01/12/2022

	Enseignant (PEA, AEA)	Administration (directeur, secrétaire générale, assistante de direction, gestionnaire comptable et paie)	Emplois au service de la pédagogie et de l'administration (directeur des études, assistante vie scolaire, responsable du centre de documentation, technicien atelier volume, responsable systèmes d'Information, responsable RI et partenariats)	Emplois techniques (nettoyage, gestion de l'ouverture du bâtiment)
Fonctionnaire	2	3	4	3
Contractuel CDD	9	0	2	0
Contractuel CDI	8	1	.1	1
Tous	16	4	7	4

Suite au rapport de la Chambre régionale des comptes, l'autorité territoriale a décidé de ne pas donner suite aux procédures de recrutement des postes de technicien.ne multimédia et d'assistant.e administratif.ve et RH prévus au budget 2022. L'augmentation de l'effectif du personnel administratif et technique s'explique uniquement par l'arrivée du Directeur en juin 2022, alors que le poste était vacant depuis le mois de novembre 2021. Une enseignante a démissionné, ce qui explique la baisse d'ETP des enseignants, sans pour autant baisser le volume d'enseignement car il sera proposé que le temps de travail de l'enseignante soit proposé à un complément de poste existant pour obtenir un poste à 100 %.

Les propositions RH pour l'année 2023

- Mise en œuvre des évolutions réglementaires : Lignes directrices de gestion, compte personnel de formation
 - Les Lignes directrices de gestion (LDG - stratégie pluriannuelle de gestion des RH) est prévue par la Loi de transformation de la fonction publique du 06 août 2019
 - L'actualisation du plan de formation et du règlement de formation (afin de tenir compte des modifications réglementaires, notamment la mise en place du compte personnel de formation).
- Actualisation du règlement du temps de travail, de la gestion des congés et des absences, harmonisé dans les meilleures conditions au calendrier pédagogique.
- Tous les mouvements sur les postes existants sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

La prospective RH 2023-2027

Cette prospective ne tient pas compte d'éventuelles modifications statutaires (changement de grille indiciaire, modification du point d'indice, changement des modalités de départ à la retraite, évolution des cotisations sociales, etc ...) qui pourraient être votées et mises en œuvre sur la période par l'Etat.

Elle est faite uniquement sur la base des éléments connus ce jour, sans préjuger de la stratégie RH qui sera adoptée par l'Etablissement (augmentation des quotités horaires, ...).

Effectifs au 1/12/2022 (sur postes permanents)	2023	2024	2025	2026	2027
AEA 1ère classe photo (100%) en CDI					
AEA 1ère classe estampe (100%) en CDI					

AEA son (50%) - fin de contrat en avril 2024		Procédure de recrutement			
AEA 1ère classe vidéo en CDI (100%)					
AEA 1ère classe infographie en CDI (100%)					
AEA 1ère classe en céramique (100%) – en CDI					
PEA HC histoire de l'art en CDD (59,375%) – fin de contrat en septembre 2024		Procédure de recrutement			
PEA espace-objet en CDI (54%)					
PEA design graphique (59,375%) – vacant depuis le 01/12/22					
PEA peinture (78,13%) titulaire en détachement jusqu'au 31/08/2023	Avancement de grade PEA HC possible sans incidence financière - Procédure de recrutement	Sinon avancement échelon en septembre			
PEA estampe (50%) en CDD jusqu'en juillet 2024 - voir rapport suivant		Procédure de recrutement			
PEA intermédia (71,88%)		Changement d'échelon en octobre			changement d'échelon en octobre
PEA dessin (100%) - CDI					
PEA histoire de l'art contemporain (80%), CDD jusqu'en septembre 2024		Procédure de recrutement			Procédure de recrutement
PEA HC culture générale en CDI (100%)					
PEA pratiques performatives – CDD (84,38%) jusqu'en juillet 2024		Procédure de recrutement			Procédure de recrutement
PEA vidéo en CDI (84,38%)					
PEA volume (50%) en CDD jusqu'en octobre 2023	Procédure de recrutement			Procédure de recrutement	
PEA photo (50%) en CDD jusqu'en octobre 2023	Procédure de recrutement			Procédure de recrutement	
PEA esthétique et théorie des arts (54,81%) en CDD jusqu'en septembre 2024		Procédure de recrutement			Procédure de recrutement

Gestionnaire comptabilité-paie en CDI (attaché, 100%)					
Directeur-trice (100%) – Attaché titulaire en détachement jusqu'au 31/05/2026			Changement d'échelon en septembre	fin de détachement et de mandat – Procédure de recrutement	
Directeur-trice des études (attaché, 100%) fin de CDD en septembre 2024		Procédure de recrutement			Procédure de recrutement
Coordinateur-trice des relations Internationales (attaché, 50%) en CDD jusqu'au 18/08/2024		Procédure de recrutement			Procédure de recrutement
Assistant-e de direction (rédacteur, 100%)		changement d'échelon en juillet		changement d'échelon en juillet	
Responsable systèmes d'information en CDI (attaché, 100%)					
Responsable centre de documentation (adjointe du patrimoine titulaire, 100%)	changement d'échelon en février			changement d'échelon en février	
Assistant-e vie scolaire (adjointe administrative titulaire, 100%)		Changement d'échelon en août			changement d'échelon au août
Secrétaire générale (attachée principale titulaire, 100%)	Avancement d'échelon et avancement possible de grade Attaché hors classe simultanément en mars (sans incidence financière)			Sinon, changement d'échelon en septembre	
Adjoint-e technique titulaire (100%)		Changement d'échelon en septembre		Départ à la retraite ?	
Adjoint-e technique titulaire (100%)	changement d'échelon en			Changement	

	mai			d'échelon en mai	
Adjoint technique titulaire (100%)			Changement d'échelon en juillet		
Adjoint technique titulaire (100%)		Changement d'échelon			Changement d'échelon
Adjoint technique titulaire (100%)	changement d'échelon			Changement d'échelon	
Adjoint technique principal 2ème classe en CDI (100%)					

Les incidences financières de la prospective RH 2023-2027

Modifications RH / coût en €	2023	2024	2025	2026	2027
Avancement d'échelon sur la période – obligatoire (vieillesse)	2 183	3 987	6 490	9 021	11 727
Avancement de grade (technicité) – 2 agents sont concernés en 2023 sans incidence financière (sur décision de l'autorité territoriale)					
Départ à la retraite d'un adjoint technique (100%) en septembre 2025 (si pas de changement du régime de retraite) sans remplacement			- 13 783	- 41 757	-41 757
Mise en place PSC – volet prévoyance			2 940	2 940	2 940
Mise en place la PSC – volet santé				6 300	6 300
TOTAL	2 183	3 987	- 4 353	- 23 496	-20 790
Prestations intervenants extérieurs / coût en €					
cours de dessin (114h/an)	5 130				
cours d'anglais (177h/an)	7 965	7 965	7 965	7 965	7 965
Cours de littérature, art et paysage (100h/an)	6 498	6 498	6 498	6 498	6 498
Conférences (12/an)	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600
Workshop (4 WS en février-mars + 1 WS atelier Paysage pendant 2 semaines ; 6 WS d'une semaine en octobre)	40 645	40 645	40 645	40 645	40 645
Pose de modèle (114h/an)	3 587	3 587	3 587	3 587	3 587
Jury	2 871	2 871	2 871	2 871	2 871
TOTAL	70 296	65 166	65 166	65 166	65 166

L'ESA Réunion en tant qu'employeur a l'obligation de mettre en œuvre le volet prévoyance de la protection sociale complémentaire au 1^{er} janvier 2025 et le volet santé au 1^{er} janvier 2026.

La participation de l'employeur est au minimum de 7 euros/mois/agent pour le volet prévoyance soit - sur la base de 35 agents - à minima 2 940 euros/an à partir du 1^{er} janvier 2025, et de 15 euros/mois/agent pour le volet santé, soit à minima 6 300 euros par an à partir du 1^{er} janvier 2026.

LA SITUATION FINANCIERE

1. L'état de réalisation des dépenses et des recettes au 1^{er} novembre 2022 (en tenant compte de la décision modificative présentée lors de cette séance).

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

Imputation	Prévisions (en €)	Emls (en €)	Pris en charge (en €)	Encaissé (en €)	Dont encaissé sur pièces antérieures à N	DM 2022-01 (en €)	Reste à encaisser
Total 1311	13 952,15						13 952,15
Total 1312	184 850,35	720,06	720,06	84 850,06		- 100 000,00	-
Total 1314	30 000,00			27 000,00			3 000,00
Total 28053	5 270,95						5 270,95
Total 28058	250,00						250,00
Total 28135	25,02						25,02
Total 28155	590,00						590,00
Total 28181	15 907,00						15 907,00
Total 28183	19 493,00						19 493,00
Total 28188	35 502,00						35 502,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	308 772,28			111 850,06		- 100 000,00	

En section d'investissement, les dépenses sont les suivantes :

Imputation	Crédits ouverts (€)	Engagement (€)	Cumul Emls (€)	Disponible (€)	DM 2022-01 (en €)	TOTAL DISPONIBLE
	[1]	[2]	[3]	[1]-[2]-[3]+[4]		
13912	57 627,00	57 627,00	-	-		
2053	21 562,00	7 143,64	11 159,87	3 258,49		3 258,49
2154	-	2 000,00	10 156,62	- 12 156,62		
2155	11 950,00	-	-	11 950,00		
2156	80 021,00	-	-	80 021,00	- 80 021,00	
2181	33 880,00	-	33 553,63	326,37		
2183	44 814,00	-	27 658,21	17 155,79		
2184	900,00	391,69	-	508,31		
2188	58 018,00	-	30 115,15	27 902,85	- 19 979,00	25 707,70
DEPENSES INVESTISSEMENT	308 772,00	67 162,33	112 643,48	128 966,19	- 100 000,00	28 966,19

Il est à noter que la subvention d'investissement attribuée par la Région pour l'exercice 2021 n'est pas soldée, car le fournisseur de matériels audiovisuels connaît des difficultés d'approvisionnement.

Les recettes de fonctionnement sont les suivantes :

Imputation budgétaire	Prévisions (en €)	Emis (en €)	Pris en charge (en €)	Encaissé (en €)	Dont encaissé sur pièces antérieures à N (en €)	DM 2022-01 (en €)	Reste à encaisser
Total 7061	26 000,00	20 038,00	20 038,00	20 038,00	3 904,00		
Total 7065							
Total 7067							
Total 7068	1 600,00	1 452,00	1 452,00	1 452,00			
Total 7083							
Total 7087							
Total 7088	1 700,00	717,59	717,59	717,59	27,50		
Total 725							
Total 741	202 000,00	192 000,00	192 000,00	192 000,00		71 502,00	
Total 74133	72 780,04			72 780,04			
Total 7442	1 400 000,00	1 380 000,00	1 380 000,00	1 120 000,00			280 000,00
Total 7444	120 000,00	120 000,00	120 000,00	108 000,00			12 000,00
Total 7448	78 758,00	134 555,83	134 555,83	62 310,83			16 447,17
Total 758	15 000,00	8 213,01	8 213,01	8 213,01			
Total 7588	92 488,00	56 544,24	56 544,24	56 544,24		20 200,00	
Total 766		7,61	7,61	7,61			
Total 7813	65 718,00			65 718,00			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				1 707 781,32		91 702,00	308 447,17

Les dépenses de fonctionnement s'établissent tels qu'indiqués dans le tableau suivant :

Imputation	Crédits ouverts (€)	Engagement (€)	Cumul Emis (€)	Disponible	DM2022-01 (en €)	TOTAL DISPONIBLE
60611	38000	3177,23	28109,69	6 713,08		
60612	2000	356	1131,7	512,30		
60617	3300	365,99	525,69	2 408,32		
6062	3000	303,2	307,92	2 388,88		
60631	1300	1065,79	1024,57	790,36		
60632	4750	2658,94	2687,83	596,77		
6064	300	0	2,89	297,11		
6065	550	0	84,39	465,61		
6067	32000	12581,86	2971,24	16 446,90		
6068	0	0	0	-	800	28 645,07
6122	26479	0	16076,06	10 402,94		
6132	0	0	0	-	1 000	
6135	0	0	36,46	36,46		
6152	1000	0	0	1 000,00		
61551	400	477,7	1237,01	1 314,71		
61552	6800	0	547,59	6 252,41		
6156	43655	11681,2	18247,94	13 725,86		
616	6400	0	5652,51	747,49		
6181	600	0	0	600,00		
61831	2800	524,84	2885,17	610,01		
61832	3010	2831,5	0	178,50		
6184	1500	0	610,92	889,08		
6185	500	0	0	500,00		33 335,10
6224	500	0	0	500,00		
6226	19500	0	14522,73	4 977,27		
6228	600	0	899,87	299,87		
6231	600	0	298,17	301,83		
6236	1500	0	3870,2	2 370,20	3 000	
6237	6264	0	0	6 264,00	2 000	
6238	300	0	0	300,00		
6241	2000	1473,91	1869,89	1 343,80		
62561	500	3243,3	2177,8	4 921,10	4 600	
62562	600	0	426,29	173,71		
62563	14000	0	8675,85	5 324,15	5 000	
6257	2500	207,95	591,73	1 700,32		
6264	6000	505,06	4299,39	1 195,55		
6265	2003	0	1379,21	623,79		
6266	3400	677,04	2565,3	157,66	1 300	
627	15	0	10	5,00		
6281	1800	0	1500	300,00		
6283	5000	9867,55	651	5 518,55	1 902	
6286	7000	2198,81	3475,95	1 325,24		
6288	28259	10890,78	14575,17	2 793,05	25 520	54 810,05
6331	18464,32	0	14451,05	4 013,27		
6332	4609,07	0	3613,12	995,95		
63513	1799,73	0	0	1 799,73		6 808,95
6411	1077276,59	0	863734,64	213 541,95	3 000	
64142	264	0	374,49	110,49		
6422	70003	11608,31	37358,01	21 036,68	3 500	
6451	226597,5	0,1	172064,1	54 533,40		
64532	71475,7	0	66444,85	5 030,85		
64534	31983,97	0	22750,1	9 233,87		
6454	27562,1	0	20504,49	7 057,61		
6458	2263	0	2147,43	115,57		
647	0	0	153,46	153,46		
648	44176,34	0	35633,38	8 542,96		325 328,94
6516	1897	600	1950	653,00		
6571	0	2250	7800	10 050,00		
6575	87520	0	43320	44 200,00		
6576	0	0	9600	9 600,00		
6583	0	0	97,15	97,15		
6588	49496	646,47	21375	27 474,53	30 080	81 354,38
68111	5521	5521	0	-		
68112	74450	74450	0	-		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		160 164,53	1 467 299,40		81 702,00	530 282,49

Etat des dettes CGSS :

Au 24/11/2022, et dans le cadre de l'échéancier jusqu'en 2025 validé par la CGSS, il reste à l'ESA Réunion à rembourser la somme de 148 913,92€. La CGSS réclame toujours des pénalités de retard de 4 711.15€, malgré le jugement du Tribunal judiciaire – Pôle social en faveur de l'Etablissement.

Prévision 2023 du budget de fonctionnement (hors appel à projets et restes à réaliser) au 01/12/2022

Ce budget tient compte des recettes connues, mais il ne permet pas d'assurer l'adéquation entre les besoins et les moyens de l'Etablissement. Il manque actuellement au budget de fonctionnement : 97 000 euros pour fonctionner en l'état, sans même envisager de perspective de développement.

DEPENSES	Montant (€)	RECETTES	Montant (€)
60 - achats	82 000 €	Droits d'inscription, prestations de service	23 000 €
61 - services extérieurs	93 000 €	DAC de La Réunion	192 000 €
62 - autres services extérieurs	100 000 €	Région Réunion	1 400 000 €
63 – Impôts et taxes	25 000€	Commune de Le Port	140 000 €
64 – charges de personnel	1 630 000 €	Autres établissements publics (Ensam)	78 000 €
65 - autres charges de gestion courantes (Erasmus, AMI, ...)	95 000 €	75 - autres produits de gestion courante (Erasmus, AMI, taxe d'apprentissage)	95 000 €
TOTAL DES CHARGES	2 025 000€	TOTAL DES PRODUITS	1 928 000 €

Prévision 2023 du budget d'investissement

Une subvention d'investissement de 30 000 euros a été demandée à la Mairie du Port pour les travaux suivants :

- Amélioration des conditions d'études et de travail : mise en place de brasseurs d'air thermique tout en respectant la sobriété énergétique
- Amélioration des conditions de travail : gestion des produits dangereux, gestion des poussières d'atelier, afin d'assurer la santé et sécurité des étudiant.es et des agent.es.

Les équipements pédagogiques feront l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Réunion pour un montant de 200 000 euros (le matériel pédagogique demandé en 2021 à hauteur de 100 000 euros) ainsi qu'une demande pour du matériel informatique à hauteur de 100 000 euros.

DEPENSES	Montant (€)	RECETTES	Montant (€)
20 – Immobilisations incorporelles	30 000€	Mairie Le Port	30 000€
21 – Immobilisations corporelles	200 00€	Région Réunion	200 000 €
TOTAL DES CHARGES	230 000€	TOTAL DES PRODUITS	230 000€